Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 22 (1942)

Heft: 9

Artikel: M. Walter Stucki : Ministre de Suisse en France : président d'honneur de la Chambre de commerce suisse en France

Autor: Vaucher, Robert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888997

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

M. WALTER STUCKI

Ministre de Suisse en France
Président d'Honneur de la Chambre de Commerce Suisse en France

En mars 1938 la « Revue Economique Franco-Suisse » publiait, sous la signature de notre regretté administrateur et ami, M. Maurice Trembley, un article très documenté écrit en observateur perspicace dans le style si châtié, tout en nuances, qui était le sien, sur le nouveau ministre de Suisse en France M. Walter Stucki, qui venait d'arriver à Paris.

Depuis, près de cinq ans se sont passés, cinq ans qui nous paraissent des siècles, durant lesquels l'Europe, puis le monde, ont été secoués par le cataclysme de la guerre s'étendant comme une lèpre sur la terre entière. A la prospérité, qui nous paraît aujourd'hui presque insolente, de l'avant-guerre ont succédé, pour la France vaincue, les années d'un armistice qui voit s'aggraver les misères, les restrictions, les bouleversements de tous genres. Les règles de l'économie libérale d'antan viennent d'être surpassées. Un nouveau régime politique et économique s'instaure au milieu des souffrances d'un peuple qui, sous la haute autorité du Maréchal Pétain, veut se redresser et retrouver en Europe et dans l'économie mondiale une place digne de son passé.

Pour notre Chambre de Commerce, ces cinq ans ont été, par contre, marqués par un épanouissement, par une marche ascendante que la gravité des événements n'a pas interrompue. Le nombre de nos membres a plus que doublé et des milliers d'entre eux ne connaissent pas, de visu tout au moins, notre Président d'honneur, M. Walter Stucki, Ministre de Suisse en France.

Aux deux dernières assemblées générales, celui-ci, retenu en zone non-occupée par ses fonctions, n'a pu venir, comme il en était coutumier, parler à nos membres des relations économiques franco-suisses, faire avec eux le point en un style direct qui ignorait les circonlocutions diplomatiques, mais dont tous les mots portaient, qui avaient tous une signification précise, sans le moindre verbiage, en phrases courtes, comme taillées à la hache par un des bûcherons d'Hodler, secs, nerveux et musclés.

Ceux qui eurent le privilège de l'entendre en 1938 et 1939 ne l'ont certes pas oublié. Il y a quelques mois, ayant l'honneur d'accompagner le Maréchal Pétain dans un voyage dans la Loire, nous visitâmes une mine de charbon près de Saint-Etienne. En sortant, le Chef de l'Etat s'approcha familièrement du chef du syndicat des mineurs qui venait de remonter du fond du puits, le visage noir de charbon. Il lui demanda comment était le moral de ces travailleurs du sous-sol. Le mineur lui déclara que le moral était bon mais que, travaillant 56 heures par semaine pour chercher à donner au pays, qui en manque, le plus de charbon possible, il voudrait bien voir augmenter un peu la ration de pain car le travail est pénible et, au fond de la mine, on a faim. Le Maréchal lui répondit, exposant pourquoi il ne pouvait augmenter les rations, montrant à son interlocuteur toutes les difficultés de sa tâche avec une franchise émouvante. Puis, quand le Chef de l'Etat s'éloigna, je demandai au mineur son impression de cette conversation avec le vainqueur de Verdun, et il me répondit les yeux brillant de fierté : « Maintenant

M. WALTER STUCKI
Ministre de Suisse en France
Président d'Honneur de la Chambre de Commerce Suisse en France

je comprends, le Maréchal m'a tout dit, il m'a parlé comme à un Conseil des Ministres! »

Et, au moment où, répondant au désir du Conseil d'Administration, je vais chercher, en quelques pages, à condenser l'œuvre de M. Walter Stucki et le présenter à ceux de nos membres qui ne le connaissent pas encore, je crois que c'était là également l'impression que ressentaient les Suisses de France assistant à une assemblée générale de la Chambre de Commerce Suisse à Paris et écoutant notre Président d'honneur. Ils avaient tous, comme le mineur de la Loire, la sensation d'avoir assisté « à un Conseil des Ministres » : ils se sentaient en possession de l'entière vérité sur les relations franco-suisses, ils en connaissaient les difficultés, ils comprenaient pourquoi certains de leurs desiderata ne pouvaient recevoir immédiatement satisfaction. Ils avaient surtout l'impression d'avoir en face d'eux un homme connaissant son affaire, ne mâchant pas ses mots, qui, avec toute la ténacité d'un colonel d'artillerie bernois, à qui l'on n'en conte pas, allait défendre leurs intérêts. Et, ils repartaient confiants, fiers de ce que, avec une simplicité et une droiture qui est la marque de notre démocratie suisse, comme sur une des places de nos cantons primitifs, lors de la « Landsgemeinde », nos magistrats exposent aux montagnards venus des vallées accomplir leur devoir patriotique et traiter des affaires du pays, le Ministre de Suisse, sous les lambris dorés des salons du Palais d'Orsay, où retentirent tant de discours oiseux et de formules creuses, venait de leur faire entendre un langage riche de substance, dominé par l'ambition de servir la cause de notre prospérité nationale et par voie de conséquence de travailler à rendre plus actives encore les relations économiques franco-suisses.

***

M. Walter Stucki est né à Berne en 1888. Après avoir fréquenté le Collège classique de la ville fédérale où il passa son baccalauréat, il étudia le droit, l'histoire et l'économie politique à Berne, Munich, Paris et Londres. En 1912, il obtient le diplôme d'avocat bernois et entre dans l'étude d'avocat de l'ancien Conseiller fédéral Scheurer. Très sportif, il est un des adeptes du ballon rond et des Young Boys tout d'abord, puis comme arbitre il participe à des matches de foot-ball dans tous les coins de la Suisse. Son service militaire dans l'artillerie l'amène à commander pendant la grande guerre une batterie dans la deuxième division. C'est là que M. Schultess va le chercher et décide, en somme, de sa carrière. Comme jeune avocat il avait été chargé de plusieurs grands procès pour la Confédération, et le Chef du département de l'économie publique avait pu apprécier ses qualités. Quand éclata l'incident Hoffmann au début de 1917, ce dernier qui, comme chef du département politique avait sous ses ordres la division du commerce qui lui était alors rattachée, dut démissionner immédiatement. L'Entente était mécontente et pour tranquilliser les esprits à Londres et à Paris on donna comme successeur à M. Hoffmann, M. Gustave Ador. Ce dernier accepta, malgré son âge, cette lourde charge à condition que la division du Commerce, qu'il ne connaissait pas, fut détachée du Département politique. C'est le Département de l'Economie publique dirigé par M. Schultess qui se vit confier cette division du Commerce dont M. Ador ne voulait point et pour faire face à ce surcroît de labeur, M. Schultess appela le jeune officier.

Après une courte conversation, il lui déclara sur un ton qui n'admettait pas de réplique : « Je vous réquisitionne comme Secrétaire général de l'Economie publique. »

M. Walter Stucki, qui n'avait jamais songé à devenir un jour fonctionnaire fédéral, dut céder à la pression de M. Schultess, quitter son étude et sa batterie se promettant bien, la guerre finie, de reprendre sa liberté.

Il fut tout de suite plongé dans l'examen de questions juridiques ardues puis ensuite de problèmes purement économiques et financiers. La paix revenue, il réussit, non sans peine, à se libérer et, en 1921, reprit son étude d'avocat.

« Je dois donc toute ma carrière à un hasard politique, me disait-il dernièrement, sans le scandale Hoffmann, je serais avocat bernois. » J'en suis moins sûr que lui, car si le hasard fit bien les choses, il l'aida certainement. En effet, après un homme politique, c'est en 1924 un grand économiste qui s'oppose à ce que M. Walter Stucki demeure au barreau bernois. Le Conseiller national Alfred Frey, Président de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie, qui venait de mourir, l'avait désigné comme son successeur. Il aurait dû alors aller à Zurich prendre la direction de cet important organisme, mais pour des raisons de famille il ne put quitter Berne.

Une seconde fois, M. Schultess intervint et lui demanda avec insistance d'accepter de diriger les négociations économiques avec l'étranger pour une durée de cinq ans. Il avait été, entre temps, remplacé au Département de l'Economie publique, à la tête de la division du Commerce, par M. Wetter. Ce fut ce dernier qui, comme Zurichois, reprit le chemin de sa ville natale où il assuma la direction de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie et M. Stucki reprit la direction de la division du Commerce au Département fédéral de l'Economie publique.

Or, les cinq ans de la convention passée avec M. Schultess durèrent effectivement onze ans, et ce n'est que lorsque ce dernier prit sa retraite que l'actuel ministre de Suisse démissionna à nouveau dans l'idée de retourner enfin à son étude d'avocat.

Durant cette période, il dirigea, entre beaucoup d'autres, toutes les négociations commerciales franco-suisses qui aboutirent aux arrangements de 1928 et aux traités de commerce de 1929 et 1934. Nous n'oublions pas qu'en juin 1927, quand s'engagèrent, à Paris, ces longues et laborieuses négociations, c'est dans les bureaux de notre Chambre de Commerce que M. Stucki avait installé le quartier général de la délégation qu'il présidait. Ceux qui, industriels ou commerçants, eurent l'occasion de suivre alors son activité en faveur de nos industries helvétiques intéressées au marché français, constatèrent avec quelle maîtrise, quelle parfaite possession du sujet, quelle compétence il dirigea ces négociations.

En 1933 le Conseil fédéral lui confère le titre de Ministre et l'Université de Bâle lui décerne le doctorat Honoris causa. Dès 1927 il est membre du Conseil économique de la Société des Nations qu'il préside et représente en 1932 au Congrès de la Chambre internationale du Commerce à Washington. En 1933, il préside la grande délégation suisse à la Conférence monétaire et économique de Londres. Pour ne pas gêner la défense des intérêts suisses il décline l'honneur d'être rapporteur général.

Quand, en 1935, il quitte l'Administration différents partis politiques lui demandent d'accepter un mandat parlementaire. Son tempérament combattif va pouvoir alors se donner libre cours. Tout de suite, il veut, en « outsider », sortir des chemins étroits, foncer sur les vieilles routines, les cadres mesquins. De ses contacts avec tous les hommes importants de l'économie mondiale, il a rapporté l'horreur des mots, le mépris de la politique d'autruche. Il sent combien les petites divisions de politique intérieure sont dangereuses, pour l'unité du pays. Ayant accepté d'entrer au Parlement en qualité de représentant du parti radical du canton de Berne, il est élu en 1936. Le Conseil fédéral désirant s'assurer sa collaboration lui donne le titre de Délégué pour le Commerce extérieur et le maintient à la tête des Délégations chargées de négocier les traités de commerce.

Mais son mandat de Conseiller national le fait sortir de ce domaine économique et financier où il s'est jusqu'alors confiné : les questions de politique intérieure le passionnent et, sentant venir la guerre européenne, prévoyant le conflit terrible dont on pouvait déjà concevoir l'horreur, il est angoissé par les luttes de classes en Suisse. Il prend sur lui de chercher un terrain de collaboration avec l'aile droite des ouvriers. C'est alors le fameux grand congrès du parti radical à Lucerne où M. Stucki prononce un discours qui lui valut tout à la fois beaucoup d'approbations et de nombreuses critiques.

En 1937, M. Motta lui demande de prendre la succession de M. Dunant à la Légation suisse de Paris. Il refuse, ne voulant pas plus devenir diplomate qu'il n'avait voulu être fonctionnaire, mais en octobre 1937 le Conseil Fédéral unanime insista vivement auprès de lui pour qu'il acceptât de représenter la Suisse à Paris. Et il finit par y consentir étant entendu qu'il n'entrerait en fonctions que le 1er mars 1938.

« J'étais absolument sûr, me dit-il, que ce ne serait pas une vie normale de diplomate, qui ne m'aurait pas intéressé du tout, que j'allais vivre car je prévoyais que nous étions à la veille d'événements importants et vous pouvez constater que je ne me suis pas trompé du tout. »

Arrivé sur les bords de la Seine, M. Stucki marqua bien vite de son empreinte la Légation de Suisse. Elle s'anima à un rythme nouveau. La petite légation de l'avenue Hoche fut remplacée par le bel et spacieux hôtel de la rue de Grenelle. Enfin, la Suisse avait à Paris une maison digne d'elle. Ce que fut l'activité du nouveau ministre dans le domaine des relations économiques franco-helvétiques, notre revue l'a dit à plusieurs reprises. Quand la guerre éclata, la Légation avait tout prévu pour que la mobilisation des Confédérés habitant la France pût s'effectuer normalement. Près de vingt trains spéciaux emmenèrent vers notre pays ceux qui allaient défendre nos frontières.

Puis la période tragique pour la France survint. Le 10 juin 1940, le Gouvernement de la République quittait Paris pour Tours et le corps diplomatique l'y suivit, ou tout au moins les chefs de mission. M. de Torrenté resta rue de Grenelle comme chargé d'affaires avec un certain nombre de collaborateurs afin de s'occuper de nos compatriotes restés en territoires occupés.

Ce que fut ce voyage de Paris en Touraine, de Touraine à Bordeaux, puis à La Bourboule et ensuite à Vichy, il me faudrait des pages pour le conter. La retraite par des routes encombrées de réfugiés, alors que 6 millions de Français erraient sur les chemins cherchant un abri contre les remous de la guerre, fut souvent tragique.

Quand le Ministre de la Suisse arriva à Vichy en juillet 1940, à la veille de l'Assemblée nationale qui devait donner le pouvoir au Maréchal Pétain, il n'avait plus avec lui que l'Attaché militaire, le Colonel de Blonay, et un seul secrétaire de Légation, M. Decroux. Aucun chancelier, aucune dactylo n'avait pu l'accompagner car au moment de quitter Tours l'ordre strict du Gouvernement Paul Raynaud était, pour les diplomates accrédités, de suivre le Gouvernement à Bordeaux accompagnés d'un seul secrétaire, car il n'y avait aucune possibilité matérielle de loger un personnel plus nombreux. Il faut avoir vu ce qu'était alors la Légation de Suisse repliée à Vichy, au troisième étage de l'hôtel des Ambassadeurs qui était devenu une tour de Babel, réunissant la plupart des Légations et Consulats d'Europe, d'Asie et d'Amérique, et des parlementaires, sans compter des personnes de tout genre qui se croyaient indispensables et attendaient que l'on fasse appel à leurs services, persuadées qu'il y avait, dans le régime qui naissait, un poste pour lequel elles se croyaient tout particulièrement désignées.

La Légation de Suisse comprenait alors la chambre à coucher du Ministre, dans laquelle on se réfugiait pour pouvoir parler sans témoins, et un minuscule bureau où le Ministre, son secrétaire et deux dactylos travaillaient sur des tables de fortune qui n'avaient, jusqu'alors, servi qu'aux curistes venant passer les trois semaines rituelles à Vichy, en cherchant à s'y ennuyer le moins possible.

C'était le chaos complet du début. Il y eut dès l'arrivée des interventions innombrables à faire pour les Suisses qui avaient été inquiétés sous la pression de vagues de xénophobie.

J'ai demandé à M. Stucki de vouloir bien, en une brève conversation, me résumer l'activité à Vichy de la Légation repliée depuis juillet 1940.

« Au début, me dit-il, nous avons eu énormément de difficultés. Lentement nous avons pu faire comprendre que les Suisses ne méritaient pas le traitement qui leur avait été infligé. Lentement nous pumes faire libérer tous les Suisses qui se trouvaient dans des camps.

« Une grande partie de l'activité de la Légation fut consacrée à protéger les Suisses contre toutes sortes d'at-

taques législatives et administratives, comme les lois spéciales qui voudraient réserver certaines activités aux seuls ressortissants français, en particulier pour les architectes, médecins, dentistes, chefs comptables, etc...

« D'autre part, il y eut naturellement des questions économiques aussi nombreuses que difficiles à résoudre qui se présentaient tout autrement que ce n'était le cas à Paris où les problèmes douaniers, les questions de permis d'importation dominaient l'activité économique de la Légation. Ce fut tout de suite un surcroît d'occupation pour chercher à sauvegarder les quantités énormes de marchandises suisses qui, lors des événements tragiques, se trouvaient sur le territoire français, et y étaient réquisitionnées par les autorités civiles et militaires, aussi bien allemandes que françaises. Les questions de prise intéressaient surtout le port de Marseille. Celles concernant le port de Bordeaux furent traitées à Paris et surtout à Berlin. Tout de suite d'énormes difficultés surgirent pour tous ces divers chapitres de notre activité du fait de la ligne de démarcation et des obstacles mis aux communications avec Paris. Les bureaux français sont actuellement en partie à Vichy, en partie à Paris, les fonctionnaires compétents également. Quand on demande un dossier à Vichy, il est à Paris et quand on veut rencontrer un fonctionnaire, il vient de partir pour les bords de la Seine.

« Une autre difficulté résidait dans le fait que beaucoup de dossiers très importants, qui avaient été soumis par des intéressés suisses au Ministère du Blocus, dans un moment de désarroi furent brûlés par un fonctionnaire qui avait perdu la tête à l'approche des troupes allemandes. D'où nécessité de reconstitution des dossiers, démarches interminables et correspondances qui n'en finissaient pas également.

« L'organisation de la Légation fut rendue difficile par suite du manque de locaux. Lentement j'ai pu faire venir soit de Paris, soit de Suisse, quelques collaborateurs. Mais l'exiguïté de nos locaux restreint forcément leur nombre. J'ai ici un premier secrétaire et un attaché de Légation, l'attaché militaire et comme personnel de chancellerie, un chancelier, un aide-chancelier et quatre dactylographes. C'est excessivement peu si l'on pense que le nombre de lettres reçues en 1941 atteignait presque 20.000.

« Au début, j'étais obligé de recevoir les visiteurs soit dans ma chambre à coucher, soit dans le hall où il y avait des personnalités douteuses de tous genres.

« Actuellement l'activité de la Légation au point de vue collaborateurs se sépare en trois parties principales :

« 1° Les questions de pure chancellerie et surtout de visas. — La Légation, contrairement à ce qui était le cas à Paris, n'est pas également Consulat. Elle ne devrait pas s'occuper de questions de visas, mais il était impossible de maintenir ce point de vue et d'envoyer tous les gens de Vichy à Lyon parce que le département de l'Allier est de la compétence du Consulat Suisse de Lyon. Vichy étant capitale provisoire de la France, pour tout ce qui concernait les visas diplomatiques, du Corps diplomatique et des fonctionnaires français, nous avons dû instituer un service de visas. Pour des visas non diplomatiques, il eût été également, dans beaucoup de cas, presque impossible d'envoyer en raison des difficultés de transport, les personnes désirant se rendre en Suisse, de Vichy à Lyon, et pour rendre service surtout à des personnalités françaises, nous avons créé un bureau de visas à Vichy, à la Légation, ce qui prend beaucoup du temps de mes collaborateurs.

« 2° La protection des personnes. — Celle-ci comprend toutes les questions relatives à la protection des Suisses contre des mesures soit générales comme les questions juives et celles intéressant certaines professions, soit des mesures spéciales prises pour libérer Vichy ou le département de l'Allier de tous les étrangers. Nous sommes arrivés, dans ce dernier cas, à sauver les Suisses. Toutes les questions d'arrestation, de cartes de travail, de cartes d'identité, d'allocations de différentes natures comme celle des réfugiés ou d'aide aux pauvres, l'application de notre traité avec la France concernant les travailleurs, qui créa de nombreuses difficultés au début de notre installation ici, en un mot tout ce qui concerne les personnes suisses en France ressortent à ce chapitre de notre activité. La question des doubles-nationaux a pris une grande extension surtout celle de l'option pour la nationalité suisse. Mais il surgit pour cela de nombreuses difficultés : des papiers se sont égarés et les délais ne furent pas respectés. En général nous rencontrons, à ce sujet, une attitude bienveillante du gouvernement français qui n'est pas trop formaliste.

« 3° Les questions économiques. — Le nombre des problèmes économiques extraordinaires à régler, c'est-à-dire de recherches de marchandises perdues ou sequestrées, a lentement diminué mais nous devons encore nous préoccuper de liquider de nombreux cas.

« J'ai cherché à reprendre un courant d'échange entre la Suisse et la France, mais le problème a complètement changé en raison des circonstances. Autrefois, c'était toujours le déficit en faveur de la France qui avait de grosses exportations vers la Suisse et qui aboutissaient, par conséquent, à un grand déficit de notre balance du commerce, d'où ce slogan bien connu de la Chambre de Commerce : « Français achetez à ceux qui sont vos meilleurs clients. » Depuis, le fait que la France a été appauvrie, qu'elle n'a plus rien à exporter, qu'elle a par contre une soif terrible d'importer a renversé le problème. Nous devons aujourd'hui chercher à acheter des marchandises françaises pour pouvoir payer les marchandises suisses. Pendant dix ans j'ai défendu les vignerons suisses contre l'inondation des vins français et j'ai tout fait pour pouvoir vendre des fromages suisses en France. Maintenant, c'est exactement le contraire, c'est-à-dire que nous devons tout faire pour combler le déficit du clearing, supplier la France de nous fournir des vins tandis que celle-ci, de son côté, nous supplie de lui vendre des fromages.

« En octobre 1940 déjà nous avons négocié une première convention de clearing que j'ai pu signer avec M. Bouthillier. C'était la première convention que la France nouvelle du régime Pétain signât avec un pays étranger. Elle concernait uniquement les échanges de marchandises. Nos efforts conti-

nuels cherchèrent à étendre cette convention de clearing commercial à d'autres chapitres de la vie économique en particulier à celui des subsides et allocations à payer de part et d'autre. Ils tendirent à conclure un clearing financier : ces négociations sont encore en cours. Elles ont été commencées et conduites à Berne plutôt qu'à Vichy en raison des grandes difficultés que l'on rencontre ici à cause de la séparation de la France en deux zones.

« Pour le Chef de poste un des plus importants chapitres de son activité est, à côté de la Direction générale de la Légation, la question de l'orientation politique du Gouvernement Suisse, celle des relations avec les gouvernements français qui se sont succédé, difficultés qui furent, comme à Paris, dues à des changements fréquents, car les modifications qui ont lieu dans le gouvernement font que lorsque l'on est en bonnes relations avec des personnalités, et qu'elles sont remplacées par d'autres, toute une partie du travail est à recommencer.

« Je me suis réservé personnellement un autre chapitre dû aux circonstances ; c'est l'organisation et le maintien de l'envoi des colis de secours de Suisse en France aussi bien en zone occupée que non-occupée. On envoie ainsi de Suisse en France à peu près 30.000 kilos tous les deux mois.

« La question des journaux nous occupe également beaucoup. Celle du Rhône au Rhin, celle des zones, celle des manifestations franco-suisses. La question des réfugiés, de la circulation, des visas de sortie de France et des visas de transit, problèmes souvent très épineux, questions juridiques, correspondance pour les commissions rogatoires, les successions, protection des biens, des maisons, des appartements, dommages de guerre, Croix-Rouge, aide suisse à la France, secours aux enfants, entretien de nos homes et hospices en France, enfin protection d'intérêts étrangers de l'Iran et de l'Egypte en particulier, qui nous donnent pas mal de travail administratif pour les questions de passeports et de protection. Enfin activité diplomatique proprement dite, liaison avec tous les diplomates.

« Voilà brièvement résumé le programme de nos journées à Vichy. »

***

Il me faudrait des colonnes et des colonnes pour développer les têtes de chapitre que M. Stucki vient de m'énumérer. Un coup d'œil sur le classement de la correspondance de la Légation est édifiant à ce propos. On reste confondu en voyant la diversité des affaires politiques ou économiques qui sont traitées dans ces cinq petites chambres d'hôtel du troisième étage des Ambassadeurs qui ont encore conservé leurs armoires à glace et leurs grands miroirs Empire ou Renaissance qui rappellent les élégantes d'antan venant s'y admirer avant de sortir faire un tour dans le parc, boire leur verre d'eau à l'une des sources ou aller assister au spectacle ou au concert au Casino. Aujourd'hui ils reflètent les silhouettes de voyageurs inquiets de savoir si leur visa est accordé ou si Berne s'oppose à leur entrée en Helvétie.

La colonie suisse de Vichy est très peu nombreuse. Elle comprend surtout le petit groupe de journalistes suisses accrédités auprès du Ministère de l'Information. M. Stucki depuis son arrivée dans la capitale provisoire est allé souvent visiter nos colonies de la zone non-occupée. Il s'est rendu deux fois à Nice et à Marseille et cinq fois à Lyon et chacune de ses visites donna lieu à des manifestations de ferveur patriotique de nos colonies qui fêtèrent avec joie leur Ministre. Je sais que celui-ci caressait le projet d'aller rendre visite à nos colonies d'Afrique du Nord : d'Alger, de Tunis, de Casablanca, mais c'est impossible actuellement.

Bien souvent, également, M. Stucki s'est rendu aux invitations de villes ou de Chambres de Commerce organisant des manifestations d'amitié franco-helvétiques qui furent l'occasion pour les Français d'exprimer au représentant de la Confédération les sentiments de reconnaissance qu'ils éprouvent pour l'aide que la Suisse donne aujourd'hui à leurs enfants et à leurs prisonniers, après l'avoir apportée déjà à leurs internés.

Il participa avec joie, lui qui est un fervent sportif et qui chaque dimanche est sur le terrain de golf des bords de l'Allier, où il a gagné de nombreux matches, aux grandes manifestations sportives franco-suisses. Ceux qui ont vu le peuple marseillais acclamer le Ministre de Suisse qu'accompagnait Jean Borotra, alors Commissaire général aux Sports, lors du match de foot-ball où nos couleurs triomphèrent, ont pu constater à quel point notre pays est aimé dans le peuple de France. Et à Montluçon à la réunion d'athlétisme franco-helvétique à laquelle il assista aux côtés du Colonel Pascot, ce fut le même enthousiasme.

Depuis vingt-huit mois que je suis à Vichy, j'ai pu constater combien dans le monde diplomatique notre représentant a acquis une place de choix et de quel prestige il y jouit. A l'hôtel du Parc, siège du chef du Gouvernement et du Ministère des Affaires étrangères, on y rencontre souvent sa haute silhouette et je sais en quelle estime ministres ou hauts fonctionnaires l'y tiennent. Que de fois j'ai entendu faire son éloge par ceux qui, depuis juillet 1940, furent à la tête des affaires de la France !

Dans un de ses derniers voyages, dans une des grandes villes du Sud-Ouest, le Maréchal Pétain se voyait présenter à la Préfecture les Consuls étrangers. Quand il arriva devant celui de Suisse, le Chef de l'Etat lui tendit cordialement la main et je l'entendis lui dire : « Vous savez que je suis un grand ami de M. Stucki. Je le vois souvent. »

Je crois savoir qu'à deux reprises le Conseil fédéral a voulu utiliser les services de M. Stucki autrement et ailleurs mais que ce dernier a toujours désiré continuer sa mission en France et rester fidèle à ce pays aussi longtemps qu'il aura à traverser les graves difficultés actuelles.

Robert VAUCHER.